

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Gard

COMMUNE de SAINT-VICTOR-LA-COSTE

L'an **deux mil dix huit, le dix huit septembre**, à **20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-VICTOR-LA-COSTE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Robert PIZARD-DESCHAMPS**.

Étaient présents : M. Robert PIZARD-DESCHAMPS, Mme Jacqueline LINDER, M. Aimé DAUMAS, Mme Annick HANSEN, M. Vincent PELAQUIE, Mme Véronique HERBÉ, Mme Cristine ARNAUD, Mme Nathalie BESSON, M. Pierre DARDAILLON, Mme Monique DUMONTEAUX-BRUNEL, Mme Anne-Marie PANIER, M. Olivier RINALDI, M. Stéphane SOLER, Mme Nathalie VAISSIERES, Mme Yvette CHARDENAS.

Étaient absents excusés : M. Eric BOIX, Mme Agathe CASANOVA, M. Georges DANIEL, M. Philippe GENTILI.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Eric BOIX en faveur de Mme Véronique HERBÉ, Mme Agathe CASANOVA en faveur de M. Vincent PELAQUIE, M. Georges DANIEL en faveur de Mme Monique DUMONTEAUX-BRUNEL, M. Philippe GENTILI en faveur de Mme Nathalie VAISSIERES.

Secrétaire : Mme Jacqueline LINDER.

Le procès-verbal de la séance du 18 septembre 2018 est soumis à l'approbation de l'assemblée.
Procès-verbal voté et adopté à l'unanimité.

1 Affectation du résultat d'exploitation 2017 "Commune"

Après avoir voté le compte administratif de l'exercice 2017, il y a lieu de statuer sur l'affectation du résultat considérant les éléments suivants :

Excédent de fonctionnement 524 643,13 €

Excédent d'investissement 837 081,42 €

Le Conseil Municipal décide de répartir l'excédent de fonctionnement en :

- Investissement : 504 643,13 €

- Fonctionnement : 20 000,00 €

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

2 Budget supplémentaire 2018

Mr le Maire présente le budget supplémentaire qui s'équilibre à la somme de 120 769 € en fonctionnement
522 380,26 € en investissement

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

3 Demande de fonds de concours à la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien pour la construction du local tennis

La Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien s'est engagée à contribuer au financement de projets communaux. La commune avait décidé la construction d'un local tennis dont la maîtrise d'oeuvre a été confiée au cabinet d'architectes SINQUET :

- Les travaux ont été estimés à : 70 000 € HT

- Les honoraires du maître d'oeuvre s'élèvent à : 7 725 € HT
Soit un total : 77 725 € HT

La Communauté d'Agglomération participe à hauteur de 15 € par habitant avec un plancher de 500 €, soit 30 360 € pour les fonds de concours, la FCTVA s'élevant à 15 300 €.

Il reste à la charge de la commune : 47 640 €.

Le Conseil Municipal :

- Décide de solliciter le fonds de concours 2016 pour un montant de 30 360 €.
- Autorise Mr le Maire à signer la convention proposée.
- Précise que l'opération est inscrite au budget de la commune.

délibération votée et adoptée à l'unanimité

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

4 Affiliation de l'agence technique départementale au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard

Conformément à la législation, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CDG 30 est nécessaire pour l'acceptation de cette demande.

Le Conseil Municipal doit donner son accord à l'affiliation de cet établissement public départemental au centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

5 Adhésion des communes de Sabran et de St-Marcel-de-Careiret et modification de l'article 2 des statuts du syndicat

Afin d'entériner la demande des 2 communes sollicitant leur adhésion au syndicat de " la Maison de l'Eau", il convient de modifier l'article 2 de ces statuts.

Le Conseil Municipal accepte l'intégration des communes de St Marcel de Careiret et de Sabran pour le service DECI au syndicat de " La Maison de l'Eau " et en conséquence, la modification des statuts de ce syndicat.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

6 Cession à la commune par la société BAMA de la parcelle AE n° 439 lotissement "Le Clair Bois"

Mr le Maire informe l'assemblée que la parcelle AE 439 d'une superficie totale de 561 m2 ne fait toujours pas partie du domaine communal.

Le propriétaire, la Sté BAMA, accepte de céder la dite parcelle pour le montant symbolique de 1 €, ce qui permettrait de l'intégrer dans le domaine communal de la route des Côtes du Rhône et le chemin Chardonnay.

Le Conseil Municipal :

- Accepte la cession de la parcelle pour un montant de 1 €.
- Désigne Me Denis Bongendre à St-Laurent-des-Arbres pour établir l'acte.
- Autorise Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.
- Les frais de notaire seront pris en charge par la commune.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

7 Annulation du bail de Monsieur Jean-Marie RIVIER

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que, suite au décès de Mr J.M RIVIER survenu le 28 juillet 2018, il convient de résilier le bail liant la commune à Mr Rivier de façon unilatérale afin de pouvoir libérer définitivement celui-ci et de pouvoir en disposer.

Le Conseil Municipal décide de résilier le bail liant la commune à Mr Rivier pour le logement situé 28 rue de l'Eglise.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité
19 VOTANTS
19 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

8 Création de postes d'adjoint technique territorial principal 2ème classe

Depuis le 01/01/2017, le corps des adjoints techniques comporte 3 grades :

- Adjoint technique.
- Adjoint technique principal 2è classe.
- Adjoint technique principal 1ère classe.

Les promotions des adjoints techniques par avancement de grade se font selon deux possibilités :

- Par examen professionnel.
- Au choix, sur proposition de la hiérarchie.

Les agents sélectionnés sont inscrits à un tableau d'avancement établi après avis de la Commission Administrative Paritaire (sous réserve d'avoir atteint un certain échelon et des conditions d'ancienneté).

Mr le Maire propose la création de 8 postes "d'adjoint technique territorial principal 2ème classe" permanents :

- 3 à temps non complet (28h hebdomadaire).
- 1 à temps non complet (24h hebdomadaire).
- 4 à temps complet (35h hebdomadaire).

Le tableau des postes est modifié à compter du 01/10/2018 :

- Filière technique - cadre d'emploi : grade : adjoint technique territorial principal 2è classe.

Le Conseil Municipal :

- Décide d'adopter la modification du tableau des postes ainsi proposé.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité
19 VOTANTS
19 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

9 Nouveau règlement intérieur du Columbarium et du Jardin du Souvenir

Mr le Maire rappelle les tarifs d'achat fixés par délibération du 29/11/2016 des cases du columbarium et propose de les réactualiser.

Le Conseil Municipal :

- Décide de fixer les tarifs suivants :

- Prix d'une case 2 places pour une durée de 30 ans : 300 €
- Prix d'une case 2 places pour une durée de 50 ans : 450 €
- Prix d'une plaque d'identification : 65 €
- Prix d'une mise en case communale provisoire du séjour à 3 mois maximum : 30 €

Délibération votée et adoptée à l'unanimité
19 VOTANTS
19 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Questions diverses

a) Projet photovoltaïque au sud de la commune.

Mr le Maire a été interpellé par des entreprises sur le projet d'une éventuelle implantation sur le territoire de la forêt communale.

Un conseiller municipal serait plutôt favorable à condition de consulter la population.

Le Conseil Municipal dans sa majorité, ne souhaite pas s'engager dans cette voie pour le moment.

b) Programme d'aménagement forestier 2018 - 2038.

Suite à la réunion du mois de juillet entre la commission municipale et l' O.N.F, un consensus a été trouvé. L'O.N.F rendra le rapport d'ici quelques jours.

c) Local tennis.

L'avant projet sommaire a été présenté à la commission qui suit ce projet et aux membres du club concerné.

d) Aménagement de la poste.

L'avant projet sommaire est en cours d'analyse par les adjoints.

e) Participation citoyenne.

Une dizaine de référents volontaires ont signé leur engagement, la procédure suit son cours.

f) Manifestation du 11 novembre 2018 (Centenaire de la Grande Guerre).

Une réunion est prévue mercredi 19 septembre au soir pour finaliser la mise en place de l'organisation de cette manifestation.

g) Manifestations de fin d'année.

- Opération Brioche les 5 et 6 octobre 2018.
- Semaine bleue : sortie organisée le 12 octobre 2018.
- Repas des anciens : le 2 décembre 2018.
- Téléthon : les 8 et 9 décembre 2018.
- Noël du personnel : le 21 décembre 2018.
- Voeux du Maire : le 14 janvier 2019.

Questions :

- Pourquoi les parents ne respectent pas les consignes de circulation autour de l'école (dépose-minute) ?

Un règlement a été distribué à tous les enfants à destination des parents.

Les abords de l'école ont été sécurisés : barrières, trottoirs, un seul accès, etc...

Le reste est affaire de civisme et de sens de responsabilité des parents.

Courrier :

- Mme Linder donne lecture d'une carte de remerciement de Mme PERBAL suite au décès de son époux.
- Courrier de remerciement de la Fondation du Patrimoine pour l'adhésion de la commune à leur engagement par un soutien financier.
- Courrier de remerciement de l'Association Prévention Routière pour la subvention accordée.
- Lecture du courrier du Président du Syndicat des Vins de Laudun en remerciement de l'accueil de l'Echappée Vigneronne sur notre commune, mais déplorant le fait que les balises provisoires posées pour le circuit des randonneurs aient été retirées dans le quartier du vieux village médiéval.
- Remise des invitations pour l'inauguration de l'atelier de Sarah DAKHLI le 20/09/2018 à 18h30.

L' ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 22h30.
